



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV du 10/10/24

Présents : Mmes Ouhssakou Saba, Piveteau Cindy, Salzat Vanessa, Mr Lucas Serge (validation électronique)

Excusé : Simon Fabrice

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

CATEGORIE : U13F à 8Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi avant minuit le jour du match pour FMI et 24H pour feuille match papier)

- 29433692 28/09/24 Poule B Talence Fc 1 / Mérignacais Sa 1
- 29433638 05/10/24 Poule B Mérignacais Sa 1 / Cenon Us 2
- 29431996 05/10/24 Poule E Bordeaux Rc 1 / Cissac Sa 1

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29431656 Poule F Coteaux Dordogne As 1 / Gaur. Peujard 1 du 05/10/24 reporté au 03/11/24
- 29433694 Poule B Villenave Jeunesse 1 / St Bruno Union Fcs 1 du 05/10/24 reporté au 09/10/24
- 29432265 Poule D Lège Cap Ferret Us 1 / Andernos Sport Fc 1 du 23/11/24 avancé au 19/10/24

Compte tenu du motif la Commission valide le report

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
28/09/24	B	29433692	Talence Fc	580608	Feuille de match informatisée non transmise	46€
05/10/24	B	29433638	Mérignacais Sa	505679	Feuille de match informatisée transmise hors délai	46€
05/10/24	E	29431996	Bordeaux Rc	505572	Feuille de match informatisée transmise hors délai	46€

**Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde*

CATEGORIE : U15F à 8Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi avant minuit le jour du match pour FMI et 24H pour feuille match papier)



COMMISSION COMPETITIONS JEUNES FEMININES

PV du 10/10/24

- 29438230 28/09/24 Poule B Bassens Cmo 1 / Labouheyre Fc 1

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
28/09/24	B	29438230	Bassens Cmo	535776	Feuille de match informatisée non transmise	46€

**Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde*

CATEGORIE : U15F à 11

- RAS

CATEGORIE : U14F/U17F à 8

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi avant minuit le jour du match pour FMI et 24H pour feuille match papier)

- 29438286 05/10/24 Poule C Pugnacaise As 1 / Athlétic 89 Fc 1

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
05/10/24	C	29438286	Pugnacaise As	544938	Feuille de match informatisée transmise hors délai	46€
05/10/24	D	29433888	Bordeaux Rc	552675	1 ^{er} forfait	57,50€

**Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde*

CATEGORIE : U18F à 11

Niveau 1 LFNADemandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29212131 Poule B Cenon Us 1 / Cestas Sag 1 du 13/10/24 avancé au 09/10/24

Niveau 2Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29432265 Stade Bordelais 2 / Centre Med Foot Fem 1 du 05/10/24 reporté au 26/10/24

Compte tenu du motif la Commission valide le report

Serge Lucas

Animateur de la commission